VINCENT FELINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

10 Rue de la République
13001 Marseille

S.A.S AB YOU CONSULT

au capital de 5.000 Euros

Siège social : 18 Rue Pascal

13007 Marseille

RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Société bénéficiaire « S.A.S AB YOU CONSULT » - Apport des titres de Mr Arnaud BONIN des titres de la société « IMEX CONSULTING GROUP »

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

A l'associé unique de la société
S.A.S AB YOU CONSULT

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'associé unique de la société ***« S.A.S AB YOU CONSULT »*** concernant les apports en nature devant être effectués par Mr Arnaud Bonin dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports en nature prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet d'apports d'actions, signé par la personne physique apporteuse concernée ainsi que par la société bénéficiaire.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle – ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société, ***« S.A.S AB YOU CONSULT »,*** société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1 -Présentation de l'opération et description des apports,

2- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3 -Synthèse et points clés

4 -Conclusion.

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

commissaire aux comptes

Paraphe

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Mr Arnaud Bonin, lors de l'augmentation de capital de la ***« S.A.S AB YOU CONSULT »,*** vise à apporter les titres qu'il détient dans la société ***« IMEX CONSULTING GROUP »*** afin d'assurer un meilleur contrôle de la société dont les titres sont apportés, de renforcer son assise patrimoniale, et d'optimiser sa gestion des participations en intégrant à son actif une participation stratégique dans la société ***« S.A.S AB YOU CONSULT ».***

1.2 Présentation des sociétés et intérêts en présence :

1.2.1 Personne physiques apporteuse

La société ***« S.A.S AB YOU CONSULT »*** verra son capital augmenté par l'apport de la totalité des titres des 50 (cinquante) actions détenues par Mr Arnaud Bonin dans la société « ***IMEX CONSULTING GROUP ».***

1.2.2 Société bénéficiaire S.A.S AB YOU CONSULT :

Conformément au projet de statuts, il est prévu d'augmenter de 500.000 € le capital de la société, la ***« S.A.S AB YOU CONSULT*** », société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, composé de 5.000 actions de 1 € chacune dont le siège social est basé au 18 Rue Pascal 13007 Marseille

Son objet social est celui des holdings ie l'acquisition et gestion de valeurs mobilières, prise de tous intérêts et participations, par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions ou d'obligations et de droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises, l'animation de ces filiales par la détermination des orientations stratégiques, la fourniture dans le domaine technique administratif, comptable, commercial et financier ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou autre objet similaire où connexe conseil en affaires de gestion et toutes les opérations industrielles, commerciales se rapportant à la location, la location-gérance de tous commerce, l'installation et l'exploitation de tout établissement, de procédés ou de brevets liés à ces activités.

La société est inscrite depuis le 01 octobre 2025 au registre national des entreprises auprès du tribunal des affaires économiques de Marseille sous le numéro 991 961 442.

La société clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année.

Le président et associé unique est Mr Arnaud Bonin

1.2.3 Société dont les titres sont apportés :

La société « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** a pour objet social la détention de titres de sociétés d'expertise comptable ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable.

Son code APE est le 6920 Z- libellé « Activités comptables »

Son capital est de 1.500 €, composé de 150 actions de 10 € chacune.

Elle est domiciliée au 171 bis Chemin de la Madrague Ville -13002 Marseille.

La société est inscrite au registre national des entreprises auprès du tribunal des affaires économiques de Marseille sous le numéro 847 847 183.

Elle clôture ses comptes en date du 31 décembre.

Elle est détenue à parts égales par trois associés dont Mr Arnaud Bonin, et représentée par sa présidente Mme Valérie Lepée.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport à la société bénéficiaire, la ***« S.A.S AB YOU CONSULT »***, sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport tel qu'il m'a été fourni.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport :

L'apport sera réalisé avec effet à la date de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de la ***« S.A.S AB YOU CONSULT ».***

Cet apport de Mr Arnaud Bonin se décompose d'apport en nature de la totalité des 50 actions de 10 € chacune qui composent le capital de la société « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** Siren 847 847 183 RCS Marseille, société par actions simplifiée de 1.500 € dont le siège social est basé au 171 Bis Chemin de la Madrague Ville 13002 Marseille.

La société « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** n'a qu'un seul établissement faisant également objet de siège social.

Il est notamment précisé que les actions apportées par Mr Arnaud Bonin ne font pas l'objet de démembrement de propriété et ne sont grevées d'aucun gage, de nantissement, de sûreté, saisie, adjudication ou plus généralement de droits quelconques consentis à des tiers ou restriction quelconque.

La société bénéficiaire de l'apport sera propriétaire des parts sociales apportées, à compter du jour où elle aura acquis la personnalité morale par son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Les parts sociales seront transmises à la société bénéficiaire de l'apport dans l'état où elles se trouveront à cette date.

Elle en aura la jouissance également à compter du même jour.

1.3.2 Rémunération de l'apport :

En rémunération de son apport, il sera attribué à l'apporteur, Mr Arnaud Bonin, un total de 500.000 actions nouvelles de 1 € chacune. Le capital de la société bénéficiaire, la ***« S.A.S AB YOU CONSULT »*** verra ainsi son capital augmenté de 500.000 € et sera de 505.000 € après cette opération.

Il n'a pas été indiqué d'avantages particuliers ni de prime d'émission dans le projet d'apport qui m'a été communiqué.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS DES PARTIES PARTICIPANT A L'OPERATION

Concernant cet apport, la valeur de l'établissement de la société est appréciée par rapport aux données chiffrées de la société issue d'une situation comptable en date du 30 septembre 2025.

L'évaluation s'est faite sur la base de la méthode patrimoniale c'est-à-dire sur le montant des capitaux propres à la date de la situation du 30 septembre 2025 qui m'a été fournie.

Du fait de l'absence d'actif et de la cession des titres de participations à date de la situation au 30 septembre 2025, la valorisation par la méthode des rendements ou financières n'a pas lieu d'être et ne serait pas pertinente.

La prise en considération des comptes annuels clos en 2024 ne serait pas adaptée et inopportune au vu des événements ayant lieu depuis la clôture des comptes 2024 de la société « ***IMEX CONSULTING GROUP »***

Ainsi au vu des capitaux propres de 1.561 K€ au 30 septembre 2025, la valeur de la société « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** a été estimée par prudence à 1.500 K€ soit 10.000 € par action.

Ainsi la valorisation des 50 actions apportées par Mr Arnaud Bonin de la société « ***IMEX CONSULTING GROUP*** » à la société « ***AB YOU CONSULT*** » ressort à 500 K€.

3 - SYNTHESE ET POINTS CLES

Sur la base des évaluations ci-dessus et en rémunération de son apport, le futur associé recevra en échange de son apport, 500.000 nouvelles actions de valeur nominale de 1 € de la société « ***S.A.S AB YOU CONSULT*** » dont le capital sera augmenté.

Mes diligences ont principalement consisté à :

- Analyser la valeur et la réalité des apports, c'est-à-dire la valeur individuelle de l'apport en nature proposé dans le projet de traité d'apport, et de l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété.

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

commissaire aux comptes

Paraphe
VF

- Examiner la valorisation de l'apport des actions de la société « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** au vu des données chiffrées et de l'absence de risques potentiels et notamment les risques de surévaluation sur les actifs et la créance envers le cessionnaire suite à la cession des titres de participations de la filiale de « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** courant 2025.

- La réalité de la provision pour risques de 250 K€ engagée suite à la cession des titres de la filiale de « ***IMEX CONSULTING GROUP »*** équivalent à une décote de 10% de la cession des titres de cette filiale, décote habituelle pratiquée dans la profession dans des cas identiques.

- Apprécier le montant du capital envisagé par la société bénéficiaire au regard de la non-surévaluation des apports.

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 408.810 € concernant les apports en nature ne sont pas surévalués et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital qui sera augmenté pour la société bénéficiaire des apports*, « **S.A.S AB YOU CONSULT ».***

4 - CONCLUSION

En conséquence la valeur des apports est au moins égale au montant total de la valeur des nouvelles actions créées par la société ***« S.A.S AB YOU CONSULT »,*** apport rémunérant cet apport en capital. Le capital de la « ***S.A.S AB YOU CONSULT »*** étant de 505.000 € après cette opération.

Dans le cadre de l'opération d'apport qui est envisagée, telle qu'elle est analysée ci–dessus, cette opération n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de l'évaluation des apports effectués à la ***« S.A.S AB YOU CONSULT*** » par Mr Arnaud Bonin.

Marseille, le 15 décembre 2025

Le Commissaire aux apports.
Vincent FELINE

Commissaire aux comptes

Signé par :
VINCENT FELINE Commissaire aux comptes
FC47E9DE82E148D...

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

commissaire aux comptes